

Communiqué de presse – 14 octobre 2022

Les mesures ANDES reprises par le Plan de sobriété énergétique du sport

Ce jeudi 13 octobre, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques dévoilait ses **40 mesures pour un plan de sobriété énergétique du sport**. L'ANDES, représentée par Vincent SAULNIER, Anne-Marie HEUGAS et Christian TELLIER ont pu participer à cette matinée d'échanges avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ces annonces, ambitieuses, permettront au sport de réduire de 10% sa consommation énergétique dès cet hiver, mais aussi d'engager des projets plus structurants à moyen et long terme. Eclairage, mobilité, équipements, formation, piscines et JOP, ces 40 mesures englobent de vastes sujets impactant l'ensemble des pratiques.

Pour l'ANDES, ces annonces sont accueillies particulièrement favorablement tant elles renvoient au plan de sobriété « Agir contre le Choc Climatique » publié au mois de septembre dernier. Réduction de la température dans les gymnases et piscines, accélération du passage aux LED des équipements sportifs, poursuite et intensification de leur rénovation énergétique, construction d'un référentiel énergétique et souplesse sur la vidange annuelle obligatoire des piscines, nos mesures prioritaires sont reprises. Ces ambitions devront désormais se décliner en textes législatifs et réglementaires, à commencer par la loi de finances pour 2023 sur laquelle l'ANDES est déjà pleinement mobilisée.

Pour Vincent SAULNIER, « la qualité du dialogue entre l'ANDES et le Ministère a permis de définir des **propositions concrètes et adaptées aux urgences énergétiques des collectivités locales**, tout en posant les jalons de l'adaptation du sport aux changements climatiques ». Anne-Marie HEUGAS relève quant à elle que « l'obligation de vidange annuelle des piscines à fait l'objet d'une attention particulière du Ministère qui permet de temporiser pour un an face aux tensions hydriques en répondant aux exigences sanitaires des ARS. Nous souhaitons aller plus loin pour **supprimer cette obligation** qui permettrait **d'économiser 30 millions d'euros et 3 milliards de litres d'eau potable** ».



Simon BLIN

Chargé de mission Affaires Publiques et Développement Durable
simon.blin@andes.fr